

**Association pour le dépistage
du cancer BEJUNE**

Rue des Moulins 12
2800 Delémont
Tél. 032 422 58 06
Fax 032 423 27 35
info@adc-bejune.ch
www.depistage-bejune.ch

Delémont, le 2 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cancer du côlon : un bon tuyau, faites-vous dépister !

Le programme de dépistage organisé du cancer du côlon dans les cantons du Jura et de Neuchâtel a démarré ce printemps avec l'envoi des premières invitations. Mis en œuvre et géré par l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE, il permet aux femmes et aux hommes entre 50 et 69 ans, domiciliés dans ces deux cantons, de se faire dépister par un test de recherche de sang occulte dans les selles, à répéter tous les deux ans. Les autorités sanitaires des deux cantons recommandent aux personnes concernées de répondre positivement à cette invitation. En effet, dépisté tôt, le cancer du côlon peut être guéri dans la grande majorité des cas.

Test de dépistage : mode d'emploi

La méthode de dépistage retenue est le test de recherche de sang occulte dans les selles (test FIT), à réaliser tous les deux ans. Il permet de détecter, au sein de la population-cible, apparemment en bonne santé, les personnes ayant des traces de sang invisibles à l'œil nu dans les selles et donc susceptibles d'avoir une lésion colique qui saigne, possiblement un cancer du côlon. Il s'agit d'un test simple à réaliser au domicile, qui ne nécessite pas de préparation ou de régime particulier.

Les femmes et les hommes, âgés de 50 à 69 ans, domiciliés dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, ne présentant pas de symptômes particuliers ou de facteurs de risque connus du cancer du côlon sont concernés.

Il existe trois façons d'être inclus dans le programme de dépistage :

- Sur invitation du programme de dépistage. Quelques 62'000 invitations vont être envoyées sur une période de 4 ans, selon l'année de naissance. Il est possible, à tout moment, de demander une invitation en contactant le programme de dépistage (032 422 58 06).
- A la demande de la personne, auprès de son médecin de famille ou d'un pharmacien agréé ;
- A l'initiative du médecin de famille ou du pharmacien agréé, après discussion avec la personne lors d'une consultation.

Une consultation préalable avec le médecin de famille est obligatoire pour une première participation. En l'absence d'un médecin de famille, la consultation peut être menée par un pharmacien agréé. Elle permet d'une part de fournir des informations claires et équilibrées sur le test de dépistage et d'autre part de passer en revue les conditions d'inclusion dans le programme de dépistage.

Une fois admise dans le programme, la personne reçoit un kit de dépistage. Elle effectue un unique prélèvement de selles à son domicile et l'adresse au laboratoire retenu par le programme, pour analyse, au moyen de l'enveloppe préaffranchie livrée avec le kit. Un tutoriel expliquant les démarches à suivre à domicile avec le kit est visible à l'adresse www.depistage-bejune.ch/test-colon

Le résultat est communiqué par courrier postal dans un délai de 8 jours par le laboratoire d'analyse, avec copie au médecin de famille. Trois cas de figure sont possibles :

- Le test est négatif (pas de sang décelé dans les selles) : la personne reçoit deux ans plus tard une nouvelle invitation à se faire dépister.
- Le test est positif (du sang a été décelé dans les selles) : la personne prend contact avec son médecin traitant qui lui prescrira une coloscopie qui sera réalisée par un gastroentérologue, cet examen étant indispensable pour déterminer l'origine du saignement. La présence de sang ne signifie pas obligatoirement qu'il y a un cancer du côlon.

- Le test est non analysable. Un nouveau kit de dépistage est envoyé au domicile de la personne, l'invitant à faire un nouveau prélèvement de selles.

Coûts et prise en charge du dépistage

Le dépistage du cancer du côlon est une priorité de santé publique pour les autorités sanitaires des cantons du Jura et de Neuchâtel qui financent les coûts de gestion, de fonctionnement et d'évaluation du programme de dépistage commun aux deux cantons.

Les examens médicaux réalisés dans le cadre du programme de dépistage, à savoir la consultation d'information, le test FIT et la coloscopie en cas de test FIT positif sont remboursés par l'assurance-maladie de base (LAMal) hors franchise. Seul 10% de leur coût reste à charge de la personne (quote-part), soit un avantage financier non négligeable.

Bénéfices du dépistage

Le cancer du côlon, aussi appelé cancer de l'intestin ou cancer colorectal, est le troisième cancer le plus fréquent et figure parmi les cancers les plus meurtriers en Suisse. Il concerne aussi bien les hommes que les femmes. Il évolue généralement sur une longue période de 10 à 15 ans, sans provoquer de symptômes et est, de ce fait, souvent découvert tardivement. Le dépistage a pour but de diagnostiquer la maladie à un stade débutant, avant l'apparition de symptômes, permettant d'améliorer les chances de guérison avec des traitements moins lourds.

Informations détaillées sur www.depistage-bejune.ch

Pour tout renseignement complémentaire :

Association pour le dépistage du cancer BEJUNE

Nathalie Fleury, directrice

Tél. 032 422 03 62

Courriel : nathalie.fleury@adc-bejune.ch